Le métallo

La revue du Syndicat des Métallos au Québec (FTQ) www.metallos.org février 2014

Les lois antisyndicales des conservateurs p.4

L'avantage syndical ou le «*Right-to-Work*» à l'américaine ? p.7

La transformation dans la Loi sur les mines p. 13

Dans ce numéro

Dossier spécial sur la 49e assemblée annuelle des Métallos /6-12

Les syndicats, un rempart qui protège la classe moyenne – Daniel Roy / 2-3

Les syndicats et les travailleurs dans la cible de Harper / 4-5

Sur la ligne de front : les fonctionnaires fédéraux / 6

Le modèle antisyndical venu des États-Unis / 7

Conférences de Jean Lapierre et Pierre Dubuc / 8-9

Harper : la marionnette du *Tea Party* – Leo Gerard / 10

«Vous ne voulez pas aller là»– Stan Johnson / 11

Salut Michel, Bienvenue Daniel Boyer et Serge Cadieux / 12-13

Pour la transformation des ressources naturelles ICI / 13

Quatre syndicalistes colombiens persécutés / 14

Campagne pour l'imputabilité des minières canadiennes à l'étranger /15

Contrats de travail / 16

En grève contre une clause orphelin /17

Décisions / 18-19

Syndiqués et citoyens / 19

Le métallo

La revue du Syndicat des Métallos (FTQ)

Vol 47 numéro 1

565, Boulevard Crémazie Est, bureau 5100

Montréal, Québec, H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596/ 1 800 361-5756

Courriel : ccauchy@metallos.ca

Directeur : Daniel Roy

Responsable des communications : Clairandrée Cauchy

Graphisme : Lesley Stodart, Anne Brissette

Photos : Normand Rajotte, Normand Blouin

Correspondant-e-s :, Jeannot Bradette, Isabelle Bournival, Luc Laberge, Stéphane Paquet, Mélanie Tremblay, Alain Frenette, Nancy Thibault.

Collaboration : Jocelyn Desjardins, Daniel Mallette

Personnel de soutien : Éliane Leboeuf, Marlyne Lessard

Tirage 63 000, premier numéro, Janvier 1965

Imprimé par les syndiqué-e-s de l'Imprimerie Atelier Québécois

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

Les syn

un rem

Au Québec, on a tendance à s'intéresser davantage à l'actualité et à la politique québécoise. C'est normal, c'est l'État le plus près de nous, celui qui influence le plus notre quotidien. Mais pendant ce temps, les conservateurs fédéraux ont le beau jeu pour changer radicalement notre société. Après l'environnement, les droits des femmes, la culture, la recherche, voici qu'ils ont choisi une nouvelle cible : les syndicats.

À coup de projets de loi privés et d'engagement électoraux, les conservateurs ont bien annoncé leurs couleurs : ils veulent ramener les lois du travail au niveau de celles des États américains les plus antisyndicaux. Dans ces États, sont en vigueur des politiques faussement appelées «*Right-to-Work*» (droit au travail), que le président Obama n'hésite pas à appeler «*Right-to-Work-for-Less*» (droit de travailler pour moins).

dicats

part qui protège la classe moyenne

La droite cherche ainsi à:

- compliquer l'adhésion à un syndicat et faciliter la décertification pour les domaines de juridiction fédérale (projet de loi C-525),
- empêcher les syndicats de consacrer des fonds ainsi que des énergies à des revendications politiques et permettre aux employeurs de tout connaître des ressources financières syndicales (projet de loi C-377),
- limiter outrageusement le droit de grève des fonctionnaires fédéraux (C-4) ,
- limiter le droit d'un syndiqué de refuser d'effectuer une tâche dangereuse pour sa santé (projet de loi C-4).

Plus grave encore, lors du Congrès du Parti conservateur à l'automne dernier, les militants de droite ont résolu de s'attaquer à la formule Rand, pierre d'assise du système de représentation syndicale. Ainsi, tous les travailleurs qui sont protégés par un syndicat et une convention collective ne seraient plus tenus de payer des cotisations. Le syndicat serait par contre obligé de les défendre.

Si les lois étaient adoptées, la plupart de ces politiques affecteraient surtout les travailleuses et les travailleurs sous juridiction fédérale, soit ceux du secteur bancaire, du transport, des télécommunications, de la fonction publique fédérale, etc. Mais la loi C-377 sur les finances des syndicats s'appliquerait à toutes les organisations, locales, nationales ou fédérales.

Nous ne voulons pas de ces lois à l'américaine. Les conditions de travail ont reculé aux États-Unis en même temps que le taux de syndicalisation, aujourd'hui de moins de 6 % dans les États aux lois antisyndicales. Les écarts entre les riches et les autres s'accentuent en même temps.

Qu'est-ce que ça donne un syndicat? Dans nos milieux de travail, ça donne 10 % à 20 % de plus sur la paie. Ça donne des régimes de retraite, des régimes d'assurance, plus de chances de rester en santé et la possibilité de se faire respecter des employeurs… Ça donne aussi une société plus juste, plus égalitaire, des programmes sociaux comme les garderies, l'assurance-parentale, le système de santé public…

Le régime conservateur n'essaie même pas de gouverner pour la majorité. Il gouverne pour les militants de droite, pour sa base électorale. On a un premier ministre arrogant, en guerre contre les travailleurs, contre la société civile, contre l'État, contre la démocratie. On ne laissera pas le *bulldozer* raser les programmes sociaux, écraser la classe moyenne et nous emporter avec lui.

Sensibilisons nos amis, nos collègues, nos familles, à la menace que font peser les conservateurs sur le mouvement syndical. Les syndicats forment un rempart qui protège la classe moyenne. Soyons prêts à nous mobiliser contre ce gouvernement.

Daniel Roy
Directeur québécois du Syndicat des Métallos

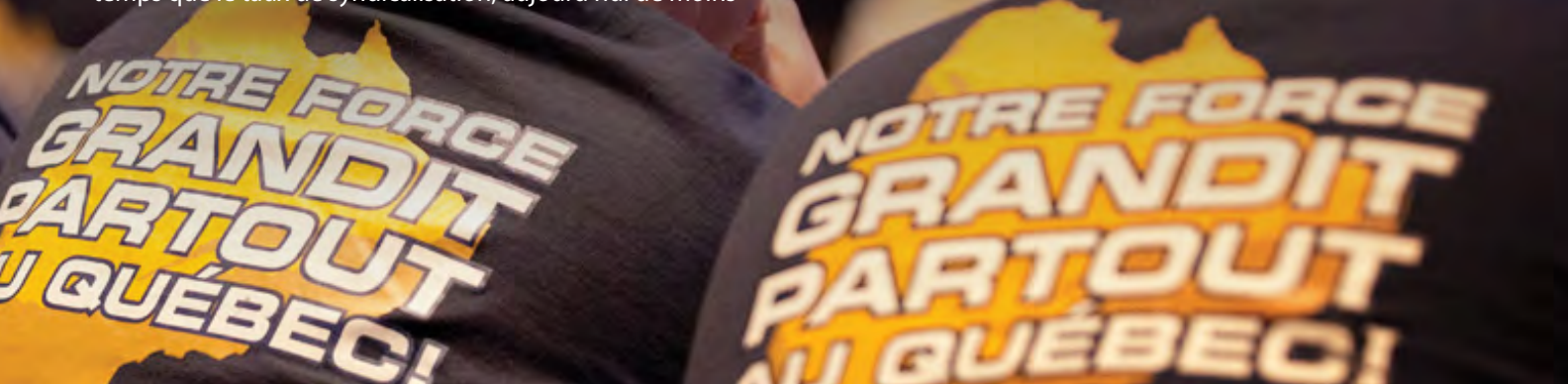

Les syndicats et les travailleurs dans la cible de Harper

Voilà des années que les thinks tanks *de droite comme l'Institut Fraser et l'Institut économique de Montréal prônent des politiques antisyndicales inspirées de celles en vigueur aux États-Unis. Avec l'élection du gouvernement majoritaire conservateur de Stephen Harper, ces politiques sont en voie d'être implantées et les dommages pourraient devenir irréversibles s'il est réélu en 2015. Un aperçu des politiques de droite qui menacent le mouvement syndical.*

Menace à la formule Rand

Dans environ la moitié des États américains, les travailleurs d'un milieu syndiqués ne sont pas obligés de payer des cotisations, mais ils bénéficient quand même des avantages de la convention collective négociée et le syndicat est obligé de les défendre. Bref, un petit nombre paie le syndicat pour les autres. Voilà qui a fait chuter les taux de syndicalisation à aussi peu que 6 % dans les États appelés honteusement «Right-to-Work». Dans les législations canadienne et québécoise, la formule Rand, du nom du juge Ivan Rand qui l'avait promulguée en 1946 pour mettre fin au conflit chez Ford, prévoit l'obligation pour tous les travailleurs représentés par un syndicat de payer des cotisations (et l'obligation pour l'employeur de les prélever sur la paie).

Lors de leur dernier congrès en octobre où était définie la plate-forme électorale pour 2015, les militants conservateurs ont voté pour l'abolition de la formule Rand dans le Code canadien du travail. Cela affecterait les travailleurs sous juridiction fédérale (banques, transports, postes, fonction publique fédérale, télécommunications…). Le chef du Parti conservateur ontarien, Tim Hudak, propose lui aussi d'abolir la formule Rand lors des prochaines élections en 2015, ce qui pourrait créer une pression sur les entreprises québécoises.

Le vote obligatoire

À l'heure actuelle, pour qu'un milieu de travail soit syndiqué, il faut qu'au moins 50 % + 1 des travailleurs signent une carte d'adhésion. Devant une telle majorité claire, on reconnaît la volonté de se syndiquer. Le projet de loi privé C-525, déposé en catimini en juin, prévoit la tenue obligatoire d'un vote pour les travailleurs sous juridiction fédérale, et ce, peu importe le nombre de cartes signées. Voilà qui laisse le champ libre aux pressions et au chantage de l'employeur. Tous ceux qui ne votent pas seraient alors comptabilisés comme des opposants au syndicat. Le projet de loi rendrait aussi beaucoup plus facile la décertification, là encore par un vote où tous ceux qui ne se prononcent pas seraient considérés comme voulant la mort du syndicat. Aux États-Unis et en Ontario où un tel système est en vigueur, des entreprises spécialisées, des «casseurs de syndicats» font leur pain et leur beurre en entravant la syndicalisation. Les statistiques montrent que les taux de réussite des campagnes de syndicalisation sont désastreux.

C-377 : quelle transparence ?

En vertu du projet C-377, les syndicats devraient rendre publiques toutes les dépenses d'un montant supérieur à 5000 $. Ils devraient faire de même pour la rémunération de leurs employés et préciser le pourcentage de leur temps respectif attribuable à des activités politiques ou de lobbying pour influencer les gouvernements. Dans leurs états financiers, les syndicats seraient aussi tenus de départager la portion de leurs dépenses attribuable à des activités de relations de travail et de négociation collective de celle allouée à des activités plus politiques. Seraient donc considérés comme des activités politiques : l'éducation, l'information, le lobbying, l'organisation d'activités ou de congrès, les frais juridiques… À terme, les conservateurs veulent empêcher les syndicats d'utiliser les cotisations pour autre chose que la négociation, les griefs et l'arbitrage, coupant ainsi leur

capacité à revendiquer pour améliorer les conditions de vie des travailleurs et de l'ensemble de la société.

Assurance-emploi

Le saccage de l'assurance-emploi vise à précariser les conditions de vie des chômeurs et des travailleurs pour qu'ils acceptent n'importe quel emploi à rabais. Les nouvelles dispositions en vigueur depuis 2013 créent des catégories de chômeurs, selon le nombre de fois où ils ont eu recours à l'assurance-emploi dans le passé. Les «chômeurs fréquents», généralement des travailleurs à statut précaire ou saisonniers, se retrouvent pénalisés. Ils sont forcés d'accepter un emploi à seulement 70 % du salaire de l'emploi précédent, jusqu'à une distance de 100 km! Ces mesures touchent non seulement les pêcheurs de la Gaspésie et des Maritimes, mais aussi des enseignants, les préposées dans les hôtels, les travailleurs de la construction, les techniciens de scène et bien d'autres qui paient pourtant des cotisations. Déjà avant la réforme, moins de la moitié des chômeurs avaient droit au chômage, comparativement à 84 % en 1989. En plus, le fédéral coupe dans les programmes de formation pour les chômeurs!

Travailleurs étrangers temporaires

Le programme des travailleurs étrangers temporaires relève de la même logique de précarisation de l'emploi. Les conservateurs ont élargi les critères du programme de façon à accélérer l'entrée de travailleurs étrangers non spécialisés, admis au pays seulement pour une période de deux ans et renouvelable une seule fois. L'arrivée de ces travailleurs temporaires entraîne une pression à la baisse sur les salaires, faussant ainsi le jeu de l'offre et de la demande. Comme ces travailleurs ne peuvent immigrer de façon permanente et que leur permis de travail est lié à leur employeur, ils forment une main-d'œuvre corvéable à souhait, difficilement syndicable et peu encline à défendre ses droits par crainte d'expulsion.

Crédits d'impôt sur les fonds de travailleurs

Le gouvernement fédéral conservateur s'en prend également à l'épargne-retraite des Québécois et à l'ensemble de l'économie québécoise en abolissant graduellement d'ici 2017 le crédit d'impôt de 15 % pour les fonds de travailleurs. Souvent le seul véhicule de retraite de travailleurs, ces fonds permettent de mettre de l'argent de côté sans trop saigner le budget des familles. L'abolition du crédit fédéral constitue une mesure idéologique qui fait fi des conséquences sur les PME du Québec. C'est simple, dès que les conservateurs voient les mots syndicats et travailleurs, ils virent fou et coupent sans réfléchir, au grand dam des chefs d'entreprises qui ont été nombreux à contester cette décision.

Couperet et mammouth

Ce gouvernement multiplie les coupures dans les services publics. On n'a qu'à penser à la décision d'abolir la livraison de la poste à domicile qui couperait 6000 à 8000 emplois ou encore à la réduction d'environ 10 % des effectifs dans la plupart des ministères. Dans le dernier projet de loi mammouth C-4, il s'attaque aussi au droit de grève dans le secteur public et à la possibilité pour tous les travailleurs sous juridiction fédérale de refuser d'accomplir des tâches qui peuvent être dangereuses pour leur santé. Stephen Harper a aussi privé l'ensemble des travailleuses de la fonction publique d'un recours collectif pour établir l'équité salariale, interdisant même aux syndicats de soutenir celles qui souhaiteraient porter plainte individuellement. ■

Sur la ligne de front : les fonctionnaires fédéraux

Magali Picard

C'est environ 10 % du personnel de la fonction publique qui a été amputé depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. «*Quand on coupe dans la fonction publique, on ne coupe plus dans le gras, on est dans la moelle. Ça fait longtemps qu'on mange du fonctionnaire à Ottawa et c'est payant*», a lancé la vice-présidente exécutive pour le Québec de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), Magali Picard.

La syndicaliste énergique a montré de façon éloquente certains risques que les conservateurs imposent à la population en réduisant les effectifs de la fonction publique. Finie l'inspection obligatoire des avions… Des avions susceptibles de présenter des défaillances prennent maintenant leur envol, a expliqué Magali Picard, rappelant qu'au temps des inspections 15 avions par semaine étaient cloués au sol pour des problèmes majeurs.

Scénario similaire pour l'inspection des abattoirs. Auparavant lorsqu'une bête mourrait en chemin vers l'abattoir, le troupeau était mis en quarantaine. Dorénavant, les bêtes potentiellement affectées entreront dans la chaîne alimentaire sans autre forme de vérification, a précisé la leader syndicale. Bon appétit!

À l'instar des Métallos, l'AFPC s'inquiète particulièrement des menaces que font peser les conservateurs sur la formule Rand pour les travailleurs sous juridiction fédérale. «*On reviendrait 60 ans en arrière, ce serait la fin de la classe moyenne. Notre défi, c'est d'aller voir nos membres et de leur dire pourquoi ils paient des cotisations. Quand on arrive dans un milieu de travail, c'est souvent le* boss *qui donne la convention. Beaucoup de travailleurs pensent qu'ils doivent leurs conditions de travail à leur gentil patron. Nous savons que ça ne marche pas de même, mais beaucoup de nos membres ne le savent plus. Il faut aller resyndiquer nos membres constamment. Il n'y a rien d'acquis*», a conclu Magali Picard. ■

Le fossé entre les États américains aux lois antisyndicales et les autres

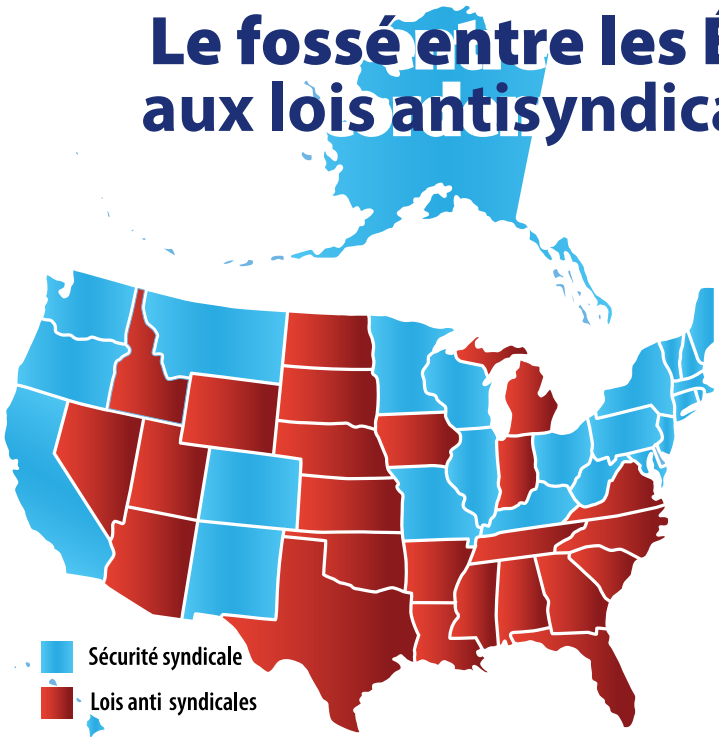

Indicateurs	Avec les lois antisyndicales
Salaire annuel moyen	- 5 538 $
Assurance-maladie payée par l'employeur	-2,6 %
Régime de retraite par l'employeur	-4,8 %
Emplois à bas salaire	+8,8 %
Mortalité infantile	+16 %
Morts au travail	+52,9 %
Dépenses en éducation par élève	-2671 $

Source : ***The Truth About… Right to Work for Less***, AFL-CIO

Le modèle antisyndical venu des États-Unis

France Laurendeau

À quoi ressemblerait un Québec aux lois antisyndicales à la sauce conservatrice ? La conseillère de la FTQ France Laurendeau en a donné un aperçu en décrivant les distinctions entre les États américains dits «*Right-to-Work*» (RTW), où les droits syndicaux sont bafoués, et les autres. Un sombre portrait qui pourrait se réaliser ici si on ne «*sort pas les conservateurs au plus vite!*», insiste France Laurendeau.

Dans un État aux lois antisyndicales, les travailleurs ont le droit de ne pas être membres du syndicat et de ne pas payer les cotisations tout en bénéficiant des avantages de la convention collective. Les syndicats doivent représenter aussi les non-membres. Ils doivent négocier pour tous dans l'unité d'accréditation et payer les coûts de l'arbitrage même pour les non-membres. En bout de ligne cela impose le fardeau du financement à quelques membres. En effet «*qui payerait une assurance habitation tout en sachant qu'il peut bénéficier de la même protection gratuitement*», illustre France Laurendeau.

Dans les États RTW américains, le taux de syndicalisation est évidemment moindre ce qui a des impacts sur les avantages sociaux et les salaires : 5538 $ de moins pour le salaire moyen annuel, diminution de 2,6 % de la probabilité d'obtenir une assurance-maladie et de 4,8 % la probabilité d'obtenir un régime de retraite offert par l'employeur. Ces écarts valent pour l'ensemble des travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou pas. Ainsi, on est moins bien payé et moins bien protégé dans un État RTW. Les États aux lois antisyndicales affichent aussi des taux de pauvreté, de mortalité infantile et de morts au travail plus élevés par rapports aux autres (voir le tableau à la page 6).

En dépit de ces sombres statistiques, le gouvernement conservateur tisse sa toile pour amener la législation canadienne du travail au niveau de ces États américains, avec les projets de lois (C-377 et C-525) et la menace d'abolir la formule Rand.

Les tenants de la droite prétendent que des lois RTW favorisent la croissance et l'emploi. Ce que démentent les employeurs eux-mêmes dans des sondages : la compétence des travailleurs, soit l'éducation et la formation professionnelle, constituent un des facteurs importants de la croissance.

Les antisyndicaux volent des expressions clés : ils nous parlent de droit et de liberté alors qu'ils cherchent plutôt à brimer notre liberté d'association. «*Il faut se méfier : ils ont de l'argent, du pouvoir et sont prêts à tout pour arriver à leur fin*», conclut France Laurendeau. ■

Mélanie Tremblay, correspondante

Les unions, qu'ossa donne?

À l'échelle de nos milieux de travail

- environ 20 % de plus sur la paie
- prévention en santé et sécurité du travail
- meilleur accès à un régime de retraite
- davantage de chances d'avoir des assurances
- une voix pour les travailleurs afin qu'ils soient respectés

À l'échelle de nos communautés

- effet à la hausse sur l'ensemble des conditions de travail d'une région ou d'un secteur
- revendication de hausses du salaire minimum et de programmes sociaux pour l'ensemble de la population
- Intervention en faveur du maintien et de la création d'emplois

À l'échelle de la société

- une société plus égalitaire : les pays qui présentent des taux de syndicalisation les plus élevés sont aussi ceux où les inégalités sont les moins importantes entre les classes sociales
- des lois qui protègent la santé et la sécurité des travailleurs et les indemnisent en cas d'accident ou de lésion professionnelle
- des programmes sociaux (garderies, système de santé public, assurance-emploi)
- des normes du travail décentes

Jean Lapierre

2015: des élections cruci

Les conservateurs ont décidé de faire des syndicats leur tête de turc pour détourner l'attention du scandale du sénat. «*Les élections de 2015 vont être très importantes pour ceux qui croient à des valeurs progressistes.* […] *Abolir la formule Rand, limiter l'action sociale des syndicats, ce n'est pas dans un programme électoral des années 1940, c'est le programme du Parti conservateur pour 2015*», a souligné le chroniqueur politique Jean Lapierre.

Ce serait selon lui une erreur de tenir les conservateurs pour battus en 2015. Mais l'importance électorale du Québec du point de vue des conservateurs est très limitée. «*Le Québec n'est pas dans leur visée, à l'exception de la région de Québec, de Beauce-Appalaches, et d'un comté au Saguenay. Ils ne se préoccupent pas des clientèles qu'ils ne visent pas*», a poursuivi le chroniqueur, soulignant que l'Ontario et la Colombie-Britannique donneront davantage le ton.

À la mémoire des disparus de Lac-Mégantic

Une minute de silence a été observée à la mémoire des disparus de la tragédie de Lac-Mégantic, dont un travailleur de chez Portes Lambton, sa conjointe ainsi que la conjointe d'un autre membre. Un salarié de la MMA est venu témoigner avec émotion du drame vécu par les travailleurs à l'emploi de la compagnie ferroviaire. Les délégués ont par ailleurs réclamé que le gouvernement fédéral réglemente de façon beaucoup plus serrée l'industrie et que cette dernière soit de nouveau nationalisée. Rappelons que les Métallos ont donné 135 000 $ à la Croix-Rouge pour soutenir les victimes de la tragédie. ■

Pierre Dubuc

Stephen Harper a les syn

Pour comprendre ce qui nous attend, il faut connaître le personnage qui nous dirige. Le chef conservateur Stephen Harper a un plan.

Au court des derniers mois, Stephen Harper a multiplié les attaques contre les syndicats et les syndiqués. Les conservateurs ont déposé plusieurs projets de loi antisyndicaux. Le projet C-377 exige de rendre publique toute dépense de plus de 5000 $ faite par un syndicat (local ou national). Le projet de loi privé C-525 imposerait des changements au Code du travail canadien afin qu'il y ait automatiquement un vote pour obtenir une accréditation syndicale; ceux qui ne voteraient pas seraient comptabilisés comme des opposants à la syndicalisation. Le dernier projet de loi omnibus C-4 redéfinit quant à lui unilatéralement les services essentiels dans la fonction publique et restreint le droit de refuser un emploi dangereux pour sa santé.

Pour le directeur de *l'aut'journal*, Pierre Dubuc, les racines antisyndicales de Stephen Harper sont profondes. L'auteur du livre *Le vrai visage de Stephen Harper* rappelle que ce dernier a quitté son Toronto natal pour déménager en Alberta afin de travailler pour Imperial Oil. À son départ du très à droite *Reform Party*, il devient président de la *National Citizens Coalition*,

ales pour les progressistes

Pour influencer le prochain gouvernement, l'action syndicale demeure limitée au Québec, c'est ce qui passera dans le reste du Canada qui sera déterminant, croit Jean Lapierre.

Le chroniqueur et ancien politicien a critiqué l'attitude des médias à l'égard des syndicats, alors que ces derniers ont à peine soufflé mot des politiques antisyndicales préconisées par les conservateurs lors de leur dernier congrès.

Il a aussi des réserves quant au «spectacle» qu'est devenu la Commission Charbonneau. «*T'as pas de présomption d'innocence devant une commission d'enquête. Tu es dans la boîte, t'es considéré comme coupable. Il y a du monde qui vont être jugés là, qui ne seront jamais accusé de rien, mais juste parce qu'on les aura vus dans la boîte leur carrière va être détruite*», a lancé Jean Lapierre, suscitant une salve d'applaudissements.

Il a néanmoins invité les syndicalistes à adapter leurs façons de faire pour mieux percer dans le monde des médias : «*Ça prend plus d'exemples vécus, des cas concrets. Les porte-parole doivent cracher vite dans les micros télé pour donner des clips de 10 secondes. Il faut que ceux qui veulent communiquer jouent la* game.» ■

ndicats dans sa mire

avec l'appui du milieu des affaires. Un fait d'armes de cette association a été son intervention devant les tribunaux pour empêcher les syndicats de financer un parti politique. La démarche a été vaine, mais a probablement convaincu l'actuel premier ministre de changer les lois à défaut de réussir à convaincre les juges, croit Pierre Dubuc.

C'est exactement dans cette voie que s'engagent les conservateurs. Dans un discours prononcé récemment devant les militants du Parti conservateur, Stephen Harper insistait sur l'importance de bien choisir les prochaines luttes, de ne pas diviser les troupes conservatrices. «*L'important*, disait-il, *c'est d'aller dans la bonne direction.*»

Pour arriver à ses fins, Stephen Harper laisse déposer des projets de loi privés par des députés et prend la température. Forcés de retirer un projet de loi sur l'avortement en raison des fortes réactions, les conservateurs constatent que la grogne sur les projets antisyndicaux n'est pas trop vive pour le moment. Stephen Harper a donc décidé de casser du sucre sur le dos des syndicats pour améliorer sa cote auprès de sa base militante.

Les conservateurs arrivent à être majoritaires avec seulement cinq députés au Québec. «*Ce phénomène va s'amplifier avec la nouvelle carte électorale*», souligne Pierre Dubuc. En effet, 15 sièges seront ajoutés en Ontario, six en Alberta, six en Colombie-Britannique et seulement trois au Québec.

Le mouvement syndical de l'ensemble du Canada aura beaucoup de travail à faire pour empêcher la réélection des conservateurs. ■

Luc Laberge, correspondant

Harper: la marionnette du Tea Party – Leo Gerard

C'est avec son habituel aplomb que le président international s'est adressé aux délégués à l'assemblée annuelle, remerciant d'entrée de jeu Michel Arsenault pour son implication et son bon travail syndical au cours des 30 dernières années.

À la suite de la résolution demandant une rencontre des syndicats d'ArcelorMittal à travers le monde, Leo Gerard a indiqué vouloir tout mettre en œuvre pour y parvenir par l'intermédiaire d'IndustriAll Global Union, un syndicat mondial dont les métallos sont membres. «*C'est une promesse que je vous fais*», a-t-il dit, soulignant que les alliances syndicales prennent de plus en plus d'importance dans nos luttes.

Leo Gerard a lancé un message aux chefs d'entreprises : «*Si vous nous attaquez, nous n'irons pas seulement manifester devant votre usine, nous irons partout sur la planète s'il le faut! Chaque bataille qu'on fait, chaque bataille qu'on gagne aide la prochaine.*»

Le président international s'en est pris avec vigueur à Stephen Harper, qu'il considère comme «*une marionnette de la droite*» reprenant les idées rétrogrades du *Tea Party* aux États-Unis. Ces politiques visent les syndicats, l'élimination de la classe moyenne. Leo Gerard a pris la défense de la formule Rand, qui oblige l'ensemble des salariés d'une entreprise syndiquée à cotiser au syndicat. «*Je n'ai jamais voté pour les libéraux ou les conservateurs. Je n'ai pas choisi ça. Mais quand ils sont élus, je ne suis pas capable d'arrêter de payer mes impôts*», a-t-il illustré, soulignant que l'abolition de la formule Rand ramenerait la société 50 ans en arrière.

«*La droite se rencontre tout le temps. Rien n'arrive par hasard, ce sont des stratégies à long terme qu'ils mettent en oeuvre*», a-t-il fait valoir. Il faudra travailler fort en groupe pour contrer le Parti conservateur lors des prochaines élections. Le temps presse, 2015 n'est pas loin.

Le grand Leo a terminé en rappelant qu'on mène des batailles pour que nos enfants et nos petits-enfants aient un avenir décent! ■

Nancy Thibeault, correspondante

Un même objectif à travers le Canada: battre Harper! – Ken Neumann

Les métallos du Québec ont «*une meilleure moyenne au bâton*» qu'ailleurs pour appuyer des députés sociaux-démocrates, a reconnu le directeur canadien des Métallos, Ken Neumann, lors de la dernière assemblée annuelle. Fervent partisan du Nouveau parti démocratique, le directeur canadien a indiqué qu'il «*respecte et honore la tradition québécoise*», qui a plusieurs fois adopté des positions distinctes du reste du Canada quant à la stratégie électorale syndicale.

«*Je sais que vous prendrez en considération les différents candidats, les plates-formes et le besoin urgent de remplacer le gouvernement de Stephen Harper*», a affirmé Ken Neumann. Le chef conservateur a déclaré la guerre au mouvement syndical et à tout ce qu'il défend depuis des générations.

«*2015 ne viendra pas assez vite. Nous ne pouvons manquer cette opportunité. D'ici là, Stephen Harper et son gouvernement conservateur auront fait beaucoup de tort du pays, aux travailleurs, au mouvement ouvrier au Québec et au Canada. Nous avons besoin d'élire un gouvernement qui réparera les dommages du règne conservateur et travaillera réellement en faveur de la classe moyenne*», a plaidé Ken Neumann. ■

Vous ne voulez pas aller là! – Stan Johnson

Originaire du Sud des États-Unis, le trésorier international des Métallos Stan Johnson connaît bien les lois antisyndicales et leurs dommages. «*Vous ne voulez pas aller là. Vous devez tout faire pour bloquer ces lois poubelles. Le soi-disant droit au travail, c'est le droit d'avoir une convention sans payer pour qu'elle soit négociée. C'est l'obligation du syndicat de représenter des gens qui ne cotisent pas, de déposer des griefs pour eux, de participer à des arbitrages sous peine de pénalités. C'est très divisif, ça sépare les travailleurs entre eux*», a mis en garde le syndicaliste américain.

«*C'est au Québec qu'il faut arrêter cette mouvance antisyndicale. Vous en avez la force*», a ajouté Stan Johnson, rappelant que la belle province est le dernier bastion en Amérique du Nord quant à l'influence du mouvement syndical auprès du gouvernement et de l'ensemble de la société. «*On a perdu ça aux États-Unis et même au Canada*», a-t-il ajouté.

«*Chaque personne à qui vous parlez doit comprendre l'importance d'un syndicat et comment un syndicat peut rendre sa vie meilleure*», a conclu Stan Johnson. ■

Les Zapartistes : un humour politique mordant

Le groupe à l'humour mordant Les Zapartistes a incarné un Stephen Harper presque aussi dangereux que le vrai. «*Je ne veux pas que les syndicats ne soient plus là, je souhaite simplement qu'ils soient plus transparents, au point qu'on voit au travers et qu'ils disparaissent d'eux-mêmes. Mais les gens vont pouvoir continuer de se syndiquer, c'est simplement qu'ils devront le faire en langue inuktitut, en se tenant en équilibre sur des medecine balls, les yeux bandés pendant que des sangliers affolés courent entre les rangs*», a expliqué le cowboy Stephen HARPEUR, alias Christian Vanasse. On peut voir sur youtube plusieurs extraits du spectacle en cherchant avec les mots clés Zapartistes et Métallos.

Michel Arsenault a tiré sa révérence à titre de président de la FTQ au dernier Congrès de la FTQ à la fin novembre. La semaine précédente, il livrait avec émotion son dernier discours à titre de président devant les délégués métallos, son syndicat de provenance. De nombreux orateurs invités ont souligné son apport au mouvement syndical.

Puisant dans son histoire personnelle pour illustrer l'importance de la formule Rand, Michel Arsenault a rappelé l'époque où les cotisations syndicales étaient perçues «*à la mitaine, à l'entrée de la mine de Murdochville*». «*La première* job *que le président de l'époque, Lawrence McBrearty, m'avait donnée, c'était de vérifier qui ne payait pas ses cotisations. Il n'y avait pas de formule Rand et environ 10 % ne payaient pas. On appelait ça des* "free riders"*. La veille des négociations, ils payaient leurs cotisations pour avoir accès au secours de grève et le lendemain du vote ils sortaient sous prétexte qu'ils n'étaient pas satisfaits du contrat*», s'est-il rappelé.

«*Jamais ne j'aurais pensé faire la carrière que j'ai faite. Je le dois aux gars de Murdochville, aux métallos qui m'ont élu président en 1973, à vous tous et à vos prédécesseurs*», a poursuivi Michel Arsenault, qui a été directeur des Métallos avant de présider la FTQ.

Celui qui a eu «*l'immense privilège de présider la FTQ*» a invité les militants syndicaux à poursuivre d'importantes batailles syndicales. Il a insisté sur le régime de santé public, alors que les requins de la finance et des assurances rôdent. Michel Arsenault a aussi plaidé pour l'amélioration du Régime des rentes du Québec.

«*Je suis fier des six années passées à la FTQ. Soulignons que 65 % des nouveaux syndiqués choisissent la FTQ*», a-t-il ajouté. En terminant, il a mis en garde les militants contre les financiers qui voudraient bien mettre le grappin sur le Fonds de solidarité. ■

LES DÉLÉGUÉS ONT VOTÉ:

Attaques de la droite

- X Pour mettre de l'avant une alliance large des acteurs progressistes afin de combattre le gouvernement conservateur et les politiques de droite
- X Pour que la FTQ et les Métallos jouent un rôle actif en vue des élections fédérales de 2015
- X Pour appuyer la campagne de la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi
- X Pour que les Métallos et la FTQ fassent pression auprès du gouvernement du Québec afin qu'il ne soutienne pas de projet d'implantation d'une nouvelle cimenterie sans en avoir évalué les impacts sur les emplois déjà existants dans le domaine
- X Pour une réglementation plus serrée du transport ferroviaire et une démarche de nationalisation

Interventions politiques

- X Pour une modification des contrats entre Rio Tinto Alcan et le gouvernement afin que Hydro-Québec n'ait plus à acheter les surplus d'électricité de l'aluminerie en cas de conflit de travail et pour que l'octroi de blocs d'énergie à RTA soit conditionnel à un niveau d'emplois directs
- X Pour une intervention auprès du gouvernement afin d'empêcher la désyndicalisation des travailleurs forestiers en raison des changements d'exploitants
- X Pour tisser des liens avec les communautés autochtones, notamment en appuyant les revendications du mouvement autochtone "Idle No More"
- X Pour que les hommes homosexuels puissent donner du sang

Santé et sécurité

- X Pour que la CSST mette à jour la réglementation ayant trait au bruit
- X Pour que la FTQ demande qu'un volet santé mentale soit inclus dans les programmes de prévention

Solidarité internationale

- X Pour encourager les tables de discussion et de mobilisation regroupant des travailleurs d'un même employeur
- X Pour la tenue d'une réunion des syndicats d'ArcelorMittal à travers le monde
- X Pour des mécanismes plus stricts afin de rendre les entreprises canadiennes imputables de leurs actions à l'étranger et pour le respect des normes internationales du travail dans l'Accord de libre-échange Canada-Colombie

Action syndicale

- X Pour l'intégration de procédures d'accueil des nouveaux syndiqués dans les milieux de travail
- X Pour encourager l'implication des syndicats dans les communautés et mieux faire connaître cet engagement
- X Pour faire la promotion des Fonds Métallos et du regroupement d'assurance collective ■

Pour la transformation des ressources naturelles

Les députés ont finalement adopté, tout juste avant l'ajournement de décembre, la nouvelle Loi sur les mines qui donne enfin à l'État la possibilité d'exiger davantage de transformation des ressources naturelles au Québec.

«*Cette loi donne la possibilité au gouvernement d'exiger un développement optimal de nos ressources minières plutôt qu'une exploitation de territoire colonisé*», a réagi le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, qui a scandé sur toutes les tribunes ces dernières années des revendications en faveur de la transformation.

En vertu de la nouvelle loi, dès qu'un nouveau projet minier se met en branle, les compagnies devront s'interroger sur la possibilité de transformer ici. Il en sera de même 20 ans après la mise en exploitation. «*Tous les projets ne s'y prêteront pas. Mais les compagnies ne pourront plus écarter la transformation du revers de la main sans autre analyse. Comme Québécois, la transformation est la meilleure façon de tirer profit de nos ressources*», a fait valoir Daniel Roy, rappelant qu'une augmentation de seulement 10 % de la transformation métallique pourrait se traduire par la création de 7500 emplois directs.

Il restera maintenant aux différents gouvernements qui se succéderont au cours des prochaines décennies à avoir le courage d'utiliser les moyens à leur disposition pour que les Québécois se fassent respecter des multinationales qui exploitent notre sol. Espérons que les minières se prêteront aussi à l'exercice de bonne grâce et accepteront de transformer davantage ici pour le bénéfice de l'ensemble des Québécois. La transformation des ressources naturelles figure au cœur des revendications du Syndicat des Métallos, particulièrement depuis 2011. ■

Bienvenue Daniel Boyer et Serge Cadieux

Le confrère Daniel Boyer a été élu par acclamation lors du Congrès FTQ qui s'est tenu à la fin novembre et auquel ont participé quelque 170 délégués métallos. Son colistier Serge Cadieux a été élu secrétaire général par près des deux tiers des délégués. La semaine précédente, l'assemblée annuelle des Métallos avait apporté un appui unanime au tandem Boyer-Cadieux, voyant dans cette équipe l'expérience nécessaire pour mener les troupes alors que les affronts de la droite sont nombreux.

La nouvelle direction de la FTQ s'est engagée à mener la charge contre les politiques de droite du gouvernement conservateur, et plus particulièrement contre les lois antisyndicales. «*Il faut créer des alliances les plus larges possibles, s'adjoindre d'autres groupes, des mouvements communautaires, des mouvements sociaux.* **[…]** *À la FTQ, on veut d'un Québec plus vert, plus inclusif, plus solidaire*», a souligné le nouveau président de la FTQ, Daniel Boyer.

Lors du Congrès de la FTQ, les délégués ont notamment donné le feu vert à la tenue d'états généraux sur le syndicalisme, en collaboration avec d'autres organisations syndicales. ■

Syndicalistes colombiens persécutés

Il est très dangereux d'être syndicaliste en Colombie. Le 4 décembre dernier, quatre syndicalistes de la Union Sindical Obrera (USO), affiliée à IndustriALL Global Union, ont été arrêtés et poursuivis. On reproche à Campo Elias Ortiz, José Dilio, Dario Cardenas et Hector Sanchez d'avoir participé à des actions de mobilisation et d'avoir témoigné à l'été 2013 contre les agissements répréhensibles de la multinationale canadienne Pacific Rubiales Energy (PRE) au Tribunal populaire colombien contre les politiques extractives.

L'adjoint au directeur des Métallos, Guy Farrell, discute avec le président de l'USO Roldolfo Vecino Acevedo lors d'une visite en mai 2013

Plus de 10 000 ouvriers travaillent dans le plus grand champ pétrolier de la Colombie, où les conditions ne respectent pas les normes nationales et internationales. Avant les pressions de l'USO, la compagnie ne payait à ses salariés que le quart du salaire versé ailleurs dans l'industrie. Les contrats de travail n'y sont que de 21 jours… renouvelables. La compagnie canadienne s'en est servi pour mettre en échec le syndicat USO lors du conflit syndical de 2011. En effet, les contrats des travailleurs qui s'étaient affiliés au syndicat n'ont pas été renouvelés: le nombre d'affiliés à l'USO est ainsi passé de 3000 à moins de 100, en 21 jours!

Une véritable politique de répression, incluant l'armée, les maires et l'entreprise, est déployée pour écraser le syndicat USO. Des menaces de mort ont été proférées contre le syndicaliste Hector Sanchez et sa famille. Un autre membre de l'USO, Milton Riveras, a été assassiné en décembre 2012. Ces syndicalistes sont des témoins importants dans l'enquête judiciaire menée contre la compagnie PRE pour violation du droit d'association. Ils sont accusés notamment d'«obstruction de la voie publique» et «d'association de malfaiteurs» et pourraient être passibles de 40 à 60 ans de prison.

À la fin décembre, le Syndicat des Métallos a cosigné une lettre à l'ambassadeur du Canada, rappelant l'engagement pris par le Canada lors des négociations sur l'Accord de libre-échange entre les deux pays de veiller à promouvoir les droits de la personne en Colombie. Les récents événements avec la PRE montrent bien que certains investissements canadiens contribuent plutôt à aggraver la situation.

USO craint d'autres arrestations et a lancé une campagne mondiale d'appui avec IndustriAll pour la libération des syndicalistes et la fin des persécutions contre les travailleurs du pétrole.

SVP signez la lettre à envoyer au président de la Colombie à partir du lien suivant :

Libérer les dirigeants syndicaux de USO!

http://www.industriall-union.org/fr/nous-voulons-des-garanties-pour-les-activites-syndicales-de-luso-en-colombie

Pour plus d'information sur la situation en Colombie, on peut consulter le site du Projet accompagnement solidarité Colombie, avec qui collabore le Fonds humanitaire des Métallos :
http://www.pasc.ca ■

Journée internationale des travailleurs migrants

Des Métallos ont participé le 18 décembre au colloque sur le thème *«Les travailleuses et les travailleurs migrants : des personnes comme les autres, pas des marchandises!»* qui s'est tenu à Montréal à l'occasion de la journée internationale des travailleurs migrants. On peut consulter les présentations sur le site du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) : **www.ciso.qc.ca.**

Sur notre photo, on voit le métallo Apelete Adoukonou, membre de l'exécutif de la section locale 9414, qui prend la parole lors du colloque. Ce dernier travaille chez Transformateur Pioneer à Granby. ■

Une affaire de justice

Une campagne d'envoi de cartes postales aux députés canadiens est en cours pour que les victimes des minières puissent avoir accès aux tribunaux canadiens. Toutes les sections locales seront contactées prochainement pour faire circuler et signer ces cartes. ■

Des emplois de qualité pour une meilleure société

Les Métallos ont lancé une campagne visant à mettre fin à l'exploitation des travailleurs étrangers et faire la promotion de bons emplois pour tous. Notre Syndicat dénonce l'utilisation abusive du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et fait pression pour qu'il soit modifié. Récemment, le gouvernement Harper y a apporté de modestes changements. Mais, il reste beaucoup à faire. Le scandale autour de la question des travailleurs temporaires a éclaté lorsque HD Mining a voulu exploiter une mine de charbon dans le nord de la Colombie-Britannique avec des travailleurs venant de Chine.

La campagne *Des emplois de qualité pour une meilleure société* :

- fait la démonstration que le PTET est un rouage important de la mise en place du modèle économique à bas salaire de Harper et des grandes entreprises
- montre bien comment Harper a ouvert toute grande la porte aux entreprises pour qu'elles fassent venir massivement des travailleurs temporaires très vulnérables alors que les taux de chômage sont élevés, particulièrement chez les jeunes et les autochtones
- analyse les impacts de l'abandon de bons programme de formation en milieu de travail
- contribue à faire pression pour obtenir de bonnes modifications au PTET
- réclame des mesures permettant aux travailleurs étrangers temporaires d'obtenir la résidence permanente et la citoyenneté

www.desemploisdequalité.ca

CONTRATS DE TRAVAIL

BARRETTE-CHAPAIS

Les 300 travaillleurs à l'emploi de la scierie Barrette-Chapais (sl 8895) ont signé un nouveau contrat pour une durée de neuf ans. Il y est prévu que l'employeur assume la totalité des primes de l'assurance collective, alors que ce dernier avait tenté de réduire sa part lors des négociations. Les hausses salariales seront en moyenne de 2,5 % par année. Cette négociation, qui survient après une crise forestière éprouvante, s'est avérée difficile. Il a fallu 24 séances et le rejet à 100 % des offres finales de l'employeur pour arriver à une entente. Saluons le travail du jeune comité de négociation qui a su faire appel à la solidarité des membres.

MINE WABUSH – SEPT-ÎLES

Les 175 travailleurs à l'emploi de Cliffs Natural Resources (mine Wabush) ont accepté en décembre un contrat de six ans prévoyant une hausse de la masse salariale de 45 %. Les travailleurs affectés à l'entretien de la voie ferrée, au transport, à la cour de triage et au quai auront ainsi droit à des conditions de travail équivalentes à celles en vigueur dans l'ensemble du secteur du fer. Les hausses salariales s'élèveront à 27 % en six ans, auxquelles s'ajoutent des améliorations au régime d'assurance et une bonification du régime de retraite qui entrera en vigueur au cours des deux dernières années du contrat.

RÉSIDENCE DES BÂTISSEURS – SEPT-ÎLES

Les quelques 40 travailleurs de la Résidence des bâtisseurs à Sept-Îles (sl 7065), ont approuvé leur nouveau contrat de travail d'une durée de 3 ans incluant une augmentation salariale de 2,5% chaque année. Ce contrat est un des meilleurs au Québec. La Résidence des bâtisseurs est une résidence pour personnes âgées autonomes, semi-autonomes et en perte complète d'autonomie.

HOST INTERNATIONAL – DORVAL

Les 584 travailleurs de la restauration de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau (sl 9400) ont signé une convention collective de 5 ans. Une première : l'employeur cotisera au Fonds de solidarité FTQ si le travailleur choisit d'y participer. Les pourboires seront pris en compte graduellement dans le paiement des congés de maladie. Le contrat prévoit des augmentations salariales rétroactives de 13,5 % pour la période allant du 1er mars 2013 jusqu'en 2017. Notons aussi parmi les gains importants la possibilité pour les travailleurs de confectionner eux-mêmes leurs horaires en fonction de l'ancienneté.

TRAVERSE MATANE/BAIE-COMEAU/SEPT-ÎLES

La dizaine de membres de la traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout (sl 9538) ont accepté à 100% un nouveau contrat de travail d'une durée de 3 ans. Les travailleurs ont obtenu une augmentation salariale de 3 % par année et plusieurs améliorations de leurs conditions de travail, notamment au chapitre de leurs vacances.

ROTOBEC – SAINTE-JUSTINE

Les 175 travailleurs chez Rotobec (sl 9153) ont signé un contrat de 5 ans. Les syndiqués, qui fabriquent des grappins industriels pour le bois et le métal, auront une augmentation de 1 $ l'heure pour la première année de la convention et de 2 % par année pour les quatre années suivantes. Ils ont aussi obtenu la création d'un REER collectif ainsi que de nombreuses améliorations au chapitre du temps supplémentaire et des affectations temporaires.

DELOUPE – SAINT-ÉVARISTE

Après plusieurs mois de négociations et une grève d'une semaine, les travailleurs de Deloupe ont signé un contrat de 5 ans dans lequel toutes leurs demandes ont été acceptées. Ces travailleurs qui gagnent en moyenne 19 $ l'heure auront droit à une hausse de 0,50 $ à la signature, à laquelle s'est ajouté 0,50 $ en janvier. Le salaire sera ensuite augmenté de 2 % par année. La quarantaine de syndiqués de la section locale 9599 se spécialisent dans la construction de remorques.

MENUISEROX – BEAUCEVILLE

Les 65 syndiqués spécialisés dans la construction de marches et de rampes en bois ont ratifié un nouveau contrat d'une durée de 6 ans. Les augmentations salariales seront de 2,5 % annuellement. Le processus d'obtention des classes pour progresser dans l'échelle salariale a été clarifié. Les travailleurs de Menuiserox membres de la section locale 9153 gagnent en moyenne 18 $ l'heure.

FONDERIE LAPERLE – SAINT-OURS

La centaine de travailleurs à l'emploi de la Fonderie Laperle (sl 8964) ont entériné en janvier un contrat de six ans avec des hausses annuelles moyennes de 2,6 %. Plusieurs primes ont été augmentées, dont les primes de soir et de nuit qui sont toutes deux haussées de 0,35 $ l'heure. La participation de l'employeur au régime de retraite à financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) est également bonifiée. La participation de l'employeur au régime d'assurance a été maintenue, malgré ses demandes de diminution.

SOLUTIONS OLDCASTLE ENCLOSURE – CANDIAC

Les 54 travailleurs de cette compagnie ont renouvelé leur contrat de travail pour une durée de quatre ans. Ils ont obtenu une bonification de leur régime de retraite (RRFS-FTQ) et des assurances collectives, des augmentations salariales de 0,40 $ l'heure par année, un montant forfaitaire à la signature ainsi qu'une journée de maladie de plus à compter de décembre 2015. La clause de non-discrimination a aussi été améliorée. Ces métallos fabriquent des caniveaux en polymère de béton. Le taux horaire moyen est de 22 $.

BMR – BOUCHERVILLE

Les quelque 300 travailleurs de BMR à Boucherville (sl 7625) ont accepté un nouveau contrat de travail d'une durée de 5 ans. La banque de temps supplémentaire est doublée et deux jours de congés de maladie sont ajoutés. L'employeur assumera une plus grand part du coût des vêtements de travail. Une clause de sous-traitance protégeant l'emploi des chauffeurs de camion a été introduite. Une carte-médicament sera par ailleurs émise. Les hausses salariales seront de 4 % par année et les travailleurs en progression dans l'échelle verront quant à eux leur taux horaire augmenté de 0,50 $. La procédure en cas de mesure disciplinaire a été clarifiée. Le salaire moyen est d'environ 15 $ l'heure.

POUDRES MÉTALLIQUES RIO TINTO FER ET TITANE – SOREL

Les 205 travailleurs de l'usine des Poudres métalliques de Rio Tinto Fer et Titane ont ratifié en janvier un contrat qui prévoit des hausses salariales avoisinant les 19 % sur six ans. Le régime de retraite à prestations déterminées est bonifié, ainsi que les primes pour les quarts de travail de soir et de nuit. Le programme de compensation lors de mises à pied temporaires est amélioré. *«C'est un contrat respectable, obtenu lors de négociations difficiles. Nous avons fait valoir que l'usine des Poudres métalliques est la plus rentable au sein du groupe Rio Tinto Fer et Titane»*, souligne le président de la section locale 7493, Frédérick Paradis. Le syndicat a cependant du céder par attrition quelques emplois réguliers à la sous-traitance (sans perte d'emploi).

CORPORATION METALWARE – MONTRÉAL

Les 17 travailleurs de cette entreprise ont entériné le renouvellement de leur convention collective comportant, entre autres, des augmentations salariales de l'ordre de 10,5 % étalées sur les 5 années du contrat. Le lien d'ancienneté sera maintenu pendant 3 ans plutôt qu'une année en cas de maladie et pendant deux ans en cas d'accident. Le régime d'assurance-collective est amélioré, ainsi que l'indemnité allouée en cas de licenciement. Les travailleurs pourront désormais participer au REER des Fonds Métallos. L'allocation pour les bottes de travail a été augmentée. Cette entreprise est située à Montréal et le salaire horaire moyen est de 21 $.

METCOR – SAINT-EUSTACHE

Nos confrères de Metcor ont vécu de longues négociations. Sans contrat de travail depuis mai 2013, une entente de principe a été entérinée le 9 novembre, mais il a encore fallu attendre plusieurs semaines avant qu'elle soit signée. Le nouveau contrat prévoit des hausses salariales de 2,5 % la première année et de 2,25 % pour chacune des deux années suivantes. Les différentes primes ont également été majorées. L'échelle salariale a été raccourcie de 8 à 7 ans. La clause qui encadre les mises à pied a été maintenue, alors que l'employeur voulait l'abolir. Cette dernière prévoit que lorsqu'un travailleur est en mise à pied, un autre salarié ne peut être affecté à son poste plus d'une heure par jour.

En grève contre une clause orphelin chez Coop Taxi Laval

La vingtaine de répartiteurs, téléphonistes et préposés au transport adapté de la Coop Taxi Laval, membres de la section locale 2008 du Syndicat des Métallos, ont déclenché une grève à la mi-janvier. Ils s'opposent à une double échelle salariale, illégale au sens de la Loi sur les normes du travail, ainsi qu'à d'importantes réductions de salaires. Selon les offres de l'employeur, le salaire horaire qui oscille actuellement entre 15 $ et 20 $ l'heure pourrait être abaissé à aussi peu que 11 $ l'heure.

«L'employeur s'obstine pour des cennes noires. Ça n'a pas de sens. Nous demandons simplement des hausses de 2 % par année et un contrat de trois ans. Il n'y a là rien d'extravagant. L'employeur a quant à lui le culot de nous proposer des clauses de convention illégales», fait valoir la représentante syndicale des Métallos Silvy Vaudry. Il a été prouvé que l'employeur avait recours à des briseurs de grève. ■

Fonds humanitaire: des dons et de nouveaux participants

En décembre, le Fonds humanitaire du Syndicat des Métallos a fait des dons à quatre organismes qui viennent en aide aux moins nantis de la société, soit La Maison du Père qui accueille des itinérants, le Cap Saint-Barnabé qui aide des familles à se procurer des denrées alimentaires, les Cuisines collectives d'Hochelaga-Maisonneuve et le Bon Dieu dans la rue qui soutient les jeunes en difficulté. Sur la photo, on peut voir une cuisinière des Cuisines collectives, où le don du Fonds humanitaire des Métallos permet d'abaisser le coût des portions.

Soulignons par ailleurs qu'une nouvelle section locale a récemment choisi de contribuer au Fonds humanitaire. Les quelque 200 travailleurs des Poudres métalliques de Rio Tinto Fer et Titane (sl 7493) ont en effet réussi à arracher une cotisation de l'employeur de 4000 $ par année dans le dernier droit de la négociation. Cela s'ajoute à la cotisation de 1 cent l'heure des membres (jusqu'à concurrence de 2000 heures). ■

En Bref

L'INFORMATION DANS LES SECTIONS LOCALES

Plusieurs fois cette année, la section locale 5778 (Gagnon, Fire Lake, Fermont) a publié un journal d'information à l'intention de ses membres. Appelé L'Extincteur, ce bulletin se veut surtout rassembleur et incite à transmettre la vraie information. Par ailleurs, la section locale 6869 (Port-Cartier), a aussi débuté la publication d'un journal. Il permet de faire la liaison entre tous les membres de la section locale et d'informer sur les dossiers que pilote l'exécutif.

FERMETURE DU MANOIR SAINT-CASTIN

L'hôtel Manoir Saint-Castin du Lac Beauport a fermé ses portes le 14 octobre. Plusieurs rumeurs circulaient

Jusqu'à six bourses sont accordées au Québec à des élèves qui ont terminé leur secondaire et souhaitent poursuivre leurs études.

Téléchargez le formulaire d'inscription sur le site Internet **www.metallos.org**, dans l'onglet à droite.

Date limite des candidatures: 28 juin

Aidez votre jeune à aller loin!

BOURSES D'ÉTUDE DE 1000$

DÉCISIONS • DÉCISIONS • DÉCISIONS • DÉCISIONS • DÉCIS

HARCÈLEMENT ORGANISATIONNEL RECONNU CHEZ RTA – ALMA

Un grief de harcèlement envers Rio Tinto Alcan a été déposé par un syndiqué de la section locale 9490. La compagnie avait refusé à 2 reprises ses attestations médicales, affirmant même qu'il faisait du «magasinage médical». L'arbitre a reconnu les lacunes du système de gestion des absences de la compagnie et a statué qu'elle avait fait preuve d'un droit de gérance excessif envers le travailleur, par ses gestes répétés. L'arbitre a jugé que RTA était coupable de harcèlement organisationnel à l'égard du syndiqué. La décision ordonne à RTA de cesser immédiatement son harcèlement organisationnel et de remédier aux lacunes du système de gestion des absences. Il s'agit d'un gain historique et déterminant pour les syndiqués qui ont vécu un retour au travail difficile après un lockout de 6 mois en 2012.

LETTRE D'ENTENTE NON RESPECTÉE

Les Métallos d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada à Mont-Wright (sl 5778) ont eu gain de cause en arbitrage pour faire respecter une lettre d'entente sur les codes G négociée en 2011 et que l'employeur ne reconnaissait plus. Celle-ci permet à un travailleur d'échanger un quart de travail sans affecter les congés, le temps supplémentaire et les opérations de l'employeur. Quelque 125 travailleurs étaient présents dans la salle d'audience le jour de l'arbitrage, ce qui a pu être déterminant dans le jugement. L'arbitre a conclu que la partie patronale violait pleinement cette lettre d'entente.

CONGÉDIEMENT MUÉ EN SUSPENSION

Un travailleur d'ArcelorMittal Infrastructure Canada à Port-Cartier (sl 6869) a été réintégré après avoir été congédié pour ne pas avoir remis dans les délais un papier médical pour une absence de trois jours ou plus.

déjà sur le changement de vocation du Manoir Saint-Castin du Lac Beauport : rumeur de vente, de démolition, de transformation en condo-hôtel… En cas de vente ou de reprise des activités, les travailleurs ont ratifié un contrat de deux ans, afin notamment de protéger l'accréditation syndicale et le lien d'emploi. Les syndiqués qui sont restés jusqu'à la fermeture obtiennent un montant forfaitaire de 2,5 % pour chaque heure travaillée. S'il y avait reprise des activités le 25 juin 2014 ou plus tard, les parties négocieront l'augmentation salariale.

RESTAURANTS PFK – RÉGION DE QUÉBEC

Après 2 ans sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, les franchises PFK de la région de Québec dont les travailleurs sont des syndiqués métallos ont été achetées par Olympus Food Canada. Les 140 métallos ont obtenu que l'employeur paie 60 % de la prime d'assurance (auparavant 50 %). De plus, les augmentations de salaire seront régularisées en quantifiant par strate d'ancienneté le montant ajouté au salaire minimum. De plus, les cuisiniers verront leurs expériences antérieures en cuisine reconnues pour déterminer leur échelle salariale.

Syndiqué et citoyen

La section locale 7625 représente les sept travailleuses et travailleurs de Sainte-Anne-de-Sorel depuis 1987. Tout se déroulait paisiblement jusqu'à l'arrivée d'un avocat pour se mêler des relations de travail en 2008 et son embauche en 2011 comme responsable des ressources humaines. Les relations de travail s'enveniment alors, les demandes de concession patronales se multiplient, l'atmosphère devient invivable.

Aux dernières élections municipales, le fils du président de l'unité ainsi que l'ancienne vice-présidente qui avait quitté son emploi se sont présentés comme conseillers municipaux. Coup de théâtre! Ils ont été élus et le maire qui menait la vie dure aux syndiqués a été battu! Les relations de travail sont redevenues plus harmonieuses et l'avocat des ressources humaines a été remercié de ses services. N'oublions pas que nous sommes aussi des citoyens qui peuvent s'impliquer, influencer les politiques et même se présenter à des élections.

Suivez-nous et partagez les actualités

J'aime

SyndicatDesMétallos

@MetallosQc

SIONS • DÉCISIONS • DÉCISIONS • DÉCISIONS • DÉCISIONS

L'arbitre a transformé la sanction en suspension de 6 mois. À cause de son grave état de santé, le membre avait le document en sa possession mais ne pouvait le remettre.

ACCIDENT RECONNU

En septembre 2013, un travailleur d'ArcelorMittal Infrastructure Canada à Port-Cartier (sl 6869) s'est vu reconnaître par la CLP son accident de travail survenu en 2012 avec rétroactivité de prestation de la CSST. Le travailleur en probation a chuté d'un train, a perdu conscience et un diagnostic de commotion cérébrale a été prononcé. La CSST avait refusé initialement la réclamation parce que l'accident avait été déclaré tardivement.

AGENT DE SÉCURITÉ RÉINTÉGRÉ

Un agent de sécurité membre de la section locale 8922 chez Avant-Garde sécurité qui avait été congédié injustement a été réintégré dans son emploi avec pleine compensation et en conservant tous ses droits et privilèges, à la suite d'une décision arbitrale.

COTISATIONS : EMPLOYEURS DÉLINQUANTS MIS AU PAS

Un arbitre a sommé deux agences de sécurité, Avant-Garde sécurité et Gentel, de verser au syndicat les montants des cotisations syndicales perçues auprès des membres. Rappelons que les métallos membres de la section locale 8922 avaient manifesté l'automne dernier devant les bureaux d'Avant-Garde sécurité, qui retenait également le montant des primes d'assurances, mettant ainsi en péril la couverture d'assurance des travailleurs. Dans le cas d'Avant-Garde, la compagnie a fini par verser les montants en souffrance au syndicat à la suite de la décision. Pour ce qui est de Gentel, il a fallu aller jusqu'à faire saisir les comptes et les biens de l'entreprise pour qu'elle daigne verser les cotisations dues au syndicat. Et ça ne suffit pas, voilà qu'elle recommence à accumuler les retards de paiement des cotisations déjà perçues auprès des membres. Le syndicat devra donc encore une fois entamer des démarches légales pour avoir ses cotisations.

convention du service poste-publication N° 40063037

Convention du service
poste-publication N° 4006307
Retourner les articles non-distribuables
au Syndicat des Métallos (FTQ)
565, boul. Crémazie Est, Bureau 5100
Montréal, Québec, H2M 2V8

Changement d'adresse :

SVP contacter
Éliane Leboeuf
au numéro sans frais
1-800-361-5756
ou par courriel
eleboeuf@metallos.ca